

## Rapport de la Commission des finances

### Préavis municipal n° 52 relatif au budget de l'exercice 2024



## Table des matières

Préambule, déficit budgétaire et marge d'autofinancement .....	3
MCH2 – quelques points à savoir .....	4
A. Charges par nature.....	5
A.1. Autorités et personnel .....	5
A.2. Biens, services, marchandises .....	7
A.3. Amortissements.....	7
A.4. Attributions aux fonds et financements spéciaux.....	8
B. Revenus par nature.....	8
B.1. Contribution aux recettes fiscales.....	8
Autre question générale .....	10
Analyses des dicastères dans le détail : .....	10
1- Administration générale .....	10
2- Finances.....	11
3- Bâtiments et urbanisme .....	12
4- Infrastructures et environnement.....	14
5- Instruction publique et cultes .....	15
6- Police .....	16
7- Sécurité Sociale .....	17
8. Services Industriels .....	19
Vœux .....	19
Conclusions .....	20

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG ; 1 <sup>er</sup> membre
M	Alain Bringolf	GdG ; rapporteur
Mme	Ahimara Buffat	UDC
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M	Evan Lock	GdG
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Nicolas Pellet	PLR

s'est réunie les 15, 22, 30 novembre ainsi que le 4 décembre 2023

#### **Excusé.e.s**

22 novembre : Ahimara Buffat et Nicolas Pellet

30 novembre : Rasul Mawjee et Jérôme Frachebourg

4 décembre : Jérôme Frachebourg

#### **Remerciements**

Les membres de la COFIN remercient de leur présence MM. Gilles Davoine, Municipal des finances, économie, sports et domaines et Julien Ménoret, Chef de service des finances, de l'économie et des sports lors de la séance de commission du 22 novembre. Les nombreuses questions de la commission ont ensuite été traitées par écrit, avec beaucoup de précision et de transparence, par les différents services administratifs communaux que nous remercions également.

#### **Préambule, déficit budgétaire et marge d'autofinancement**

Ainsi que prévu par les art. 5 à 12 du Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCom), le Conseil doit se déterminer sur le budget communal de l'année à venir. Le budget communal indique les recettes prévues et les dépenses autorisées par tâche ou fonction et par nature (salaires, achats de matériel, subventions, etc.) et doit être adopté avant le 15 décembre. Rappelons que le budget constitue une autorisation de dépenses accordée à la Municipalité, sur la base de ses prévisions et des besoins estimés dans les services de l'administration communale. La Municipalité n'a pas d'obligation de consommer les montants prévus au budget. Cependant, les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues au budget. Les crédits budgétaires non utilisés sont périmés à la fin de l'exercice. La Municipalité devra également veiller à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés, toute dépense supplémentaire au budget devant obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle autorisation du Conseil communal.

La COFIN précise encore que le Conseil Communal ne vote ici que sur le budget de 2024. Les dépenses prévues dans le plan des investissements – cf. 12.5 du préavis, ne seront votées que lorsque la Municipalité présentera les préavis en relation avec ces différents objets.

Comme les années précédentes, la Municipalité présente un déficit budgétaire qui se monte à CHF 2'118'750.- pour l'exercice 2024. Nous relevons qu'il est moins élevé qu'en 2023 (CHF 3'333'500.-). Pour rappel, l'exercice comptable effectif de 2022 était de CHF 2'200'969.65. Le total des charges est de CHF 80'300'850.- / +2.9% (78'019'550.- en 2023) alors que les revenus sont estimés à 78'182'100.- / +4.7% (CHF 74'686'050.- en 2023).

La marge d'autofinancement, budgétée à CHF 3'820'400.- est en amélioration par rapport à 2023 (CHF 1'347'300.-). La marge d'autofinancement moyenne budgétée depuis 2013 est de CHF 3'572'000.-. Notons que celle-ci est toujours inférieure à la marge d'autofinancement moyenne effective (issue des comptes), laquelle se situe à CHF 8'248'000.- sur 10 ans (2013-2022). Cependant, ce dernier chiffre se doit d'être pondéré car trois exercices (2015, 2019 et 2021) ont significativement tiré la moyenne décennale vers le haut grâce à des recettes extraordinaires et non-récurrentes. Ainsi, en excluant ces trois années exceptionnelles, la moyenne décennale des marges d'autofinancement effectives est plutôt autour de CHF 6.8 millions.

## **MCH2 – quelques points à savoir**

La COFIN a également assisté à une présentation du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 donnée par Julien Ménoret. Le MCH2 est déjà en place dans tous les autres cantons et notre commune fait partie des 30 collectivités publiques vaudoises dites «pilotes», qui vont tenir leurs comptes en MCH2 dès le 1er janvier 2024. Les autres communes et associations de communes vaudoises devront passer à MCH2 au plus tard en 2027.

Le passage aux normes comptables MCH2 sera une étape cruciale pour les collectivités locales. En premier lieu, le principe de « vérité du bilan » (appelé également «*true and fair view*») caractérise ces nouvelles règles de mise en œuvre. Cette approche touche tant les biens appartenant au patrimoine financier et dont la commune peut disposer librement, que ceux concernant le patrimoine administratif, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Ainsi en MCH2, les comptes annuels et leurs annexes fournissent une image aussi fidèle que possible de la réalité de la situation financière et du patrimoine de la collectivité. Ce principe de base induit des changements de pratiques sur :

- > L'inventaire et la valorisation du patrimoine
- > Une distinction claire entre patrimoine administratif et patrimoine financier
- > L'encadrement des notions d'amortissements
- > La constitution et une gestion harmonisée de réserves

Concrètement pour Gland, le nombre de comptes et sous-comptes augmente d'une quarantaine d'unités à environ 240 dans MCH2. Chacun y est présenté :

- > selon la classification fonctionnelle (par tâche) et
- > selon la classification comptable (par nature)

Une structure du compte de résultat à trois niveaux permet de distinguer les différentes opérations comptables des collectivités publiques :

- > résultat opérationnel → activité courante d'exploitation et de financement
- > résultat extraordinaire → activité non opérationnelle, ne pouvant être influencée
- > résultat total → qui influe le capital propre.

MCH2 change radicalement la dénomination et le classement des comptes. De plus les comptes sont ventilés de manière nouvelle et ne correspondent plus tous à l'ancien plan comptable. Dès lors une étude en parallèle entre l'ancien modèle utilisé jusqu'ici et MCH2 s'est avéré assez complexe. Cependant, la comparaison l'année prochaine des deux budgets 2024 et 2025 sur le modèle MCH2 sera à nouveau plus simple.

Au bilan, tous les fonds de réserve devront être régis par une base légale (loi ou règlement). Citons p. ex. les fonds « Œuvre culturelle », « eaudici » ou le « Fonds Cartier ». Si tel n'était pas le cas, les fonds seraient dissous et les montants inscrits dans une ligne intitulée « Réserve de politique budgétaire ». Ainsi le Conseil communal aura prochainement à se prononcer sur quelques règlements spécifiques pour les fonds qui n'en disposent pas encore.

Enfin, notons qu'avec MCH2, les immobilisations du patrimoine financier ne sont plus amorties, ce que notre commune applique déjà depuis quelques années. Elles sont cependant régulièrement réévaluées à leur valeur vénale. Les immobilisations du patrimoine administratif sont, quant à elles, amorties linéairement selon leur durée d'utilisation.

D'autres explications sur MCH2 figurent encore en pages 35-36 du préavis 52 / 2023.

## Informations

Les passages indiqués en *italiques de couleur bleue* sont des extraits des réponses écrites de la Municipalité.

### A. Charges par nature

Dans un contexte de pression inflationniste persistante, la Banque Nationale Suisse (BNS) continue d'appliquer des politiques économiques plus restrictives depuis 2022. Depuis plusieurs mois, la courbe des taux d'intérêts s'est inversée sur les principales devises (USD, EUR) et également pour le Franc suisse (1.75% pour le taux directeur court-terme contre 1.41% sur le taux à 5 ans – *Source : 31.10.23 Bloomberg, UBS Switzerland*). L'inversion de la courbe des taux est un phénomène périodique, souvent considéré comme annonciateur de prochaine récession. A contrario, il peut également signifier que les marchés s'attendent à un recul de l'inflation et à des taux d'intérêts inférieurs à l'avenir (scénario économique dit de « soft landing » ou d'atterrissage en douceur).

Quoi qu'il en soit, les taux d'intérêt projetés sur le Franc suisse vont à nouveau influencer les charges financières de la dette communale en 2024 (CHF +230'300.- sur les intérêts passifs) et, de façon logique, les emprunts communaux arrivant à échéance seront plutôt renouvelés à plus long terme, ceci tant que cette situation de courbe inversée des taux d'intérêts perdurera.

#### A.1. Autorités et personnel

Comme en 2023, l'indexation au coût de la vie des salaires du personnel communal, imposée par le règlement du personnel (+1.6% budgété, soit CHF +201'050.-), pèsera à nouveau sur les charges budgétaires. Outre quatre embauches déjà accordées au budget 2023 qui restent à finaliser, lesquelles représentent une masse salariale annuelle complète d'environ CHF 330'300.-, la création de nouveaux postes équivalant à 7.5 ETP (y compris les ajustements de taux d'activité), coûteront près de CHF 480'000.- supplémentaires. Ainsi qu'indiqué en page 12 du préavis, le montant des charges pour le personnel et les autorités est en hausse significative par rapport à 2023, soit +7.8% pour un total de CHF 18'579'600.-.

#### Note importante

En pages 13-14 du préavis, l'ensemble des nouveaux postes équivaut en réalité à 6.5 ETP (et non 7.1) alors que les ajustements de taux d'activité représentent 1 ETP (et non 0.6). En outre, le boursier nous indique que dans le tableau de la page 13, la somme des ETP pour le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) est de 1.8 (et non 1.4). Cette différence provient de la ligne en diminution de taux d'activité de 0.4 pour un employé des espaces verts qui n'a pas lieu d'être. **Tous ces éléments portent ainsi le total des ETP demandés dans le préavis à 7.5** (et non 7.1). Ces corrections n'exercent cependant aucune influence sur les montants financiers de charges qui restent identiques à ceux indiqués dans le préavis.

P. 13

<b>Service des infrastructures et de l'environnement</b>	<del>1.4</del>	<b>1.8</b>
Ingénieur en génie civil - Chef de projet (diminution de taux)	-0.2	
Gestionnaire de la nature HES (Conducteur de travaux) (nouveau poste)	1.0	
Employé des espaces verts (nouveau poste)	1.0	
<del>Employé des espaces verts (diminution de taux)</del>	<del>-0.4</del>	
<b>Service de l'enfance et de la jeunesse</b>	<b>1.5</b>	
Coordinateurs pédagogiques (nouveau poste)	0.8	
Coordinateur pédagogique Relax'Resto (augmentation de taux)	0.1	
Conseillère Ecole - Famille (nouveau poste)	0.6	
Conseillère Ecole - Famille (augmentation de taux)	0.1	
Conseillère Ecole - Famille (diminution de taux)	-0.1	
<i>(Sans impact car refacturé à l'AISE et l' AISGE, sous réserve d'approbation)</i>		
<b>Total</b>	<del>7.1</del>	<b>7.5</b>

*Nouvelle situation corrigée portant sur le Préavis 52 p. 13 – « Charges du personnel »*

Nouveaux postes budget 2023 non repourvus au 31.10.2023		Postes existants / recrutements en cours	
Technicien en génie civil 100%	en cours de recrutement	Chef de groupe ASP 100%	commence le 01.02.2024
Collaborateur spécialisé en transports publics 80%	commence le 01.01.2024	Responsable bar / billetterie 70%	commence le 07.12.23
Collaborateur administration logement 50%	commence le 01.01.2024	Technicien en bâtiments 100%	a commencé le 01.11.2023
Architecte conducteur de travaux 100 %	commence le 01.12.2023	Collaborateur espaces verts 100%	commence le 01.12.2023

A la lecture de ce tableau, on peut s'étonner que les recrutements pour les nouveaux postes accordés aient débuté si tardivement – décembre 2023 et janvier 2024, soit une année après l'aval du budget 2023 par le Conseil communal. Devant les difficultés à repourvoir certains postes au sein de l'administration, se pose également la question de l'attractivité et des conditions proposées.

Au vu de la charge de travail récurrente subie par l'administration communale, la COFIN a demandé de lui faire parvenir un point de situation sur le solde des heures supplémentaires au sein du personnel.



Soldes de vacances non prises, heures supplémentaires déclarées et balances "débit / crédit" par service - état au 23 novembre 2023

Service	Soldes vacances		Heures supplémentaires		Balances "débit / crédit"		Total général		Equivalent temps plein	
	En nombre de jours	En nombre d'heures	En nombre d'heures	En nombre d'heures	En nombre d'heures	En nombre d'heures	En nombre d'heures	Total / heures travaillées		
Secrétariat municipal	190	1'592	325	325	924	2'840	1'49			
Service de la culture et des affaires sociales	32	269	179	179	3'197	3'645	1.91			
Service de la population	48	403	158	158	161	722	0.38			
Service de l'enfance et de la jeunesse	15	126	171	171	701	999	0.52			
Service des bâtiments et de l'urbanisme	142	1'193	407	407	1'811	3'411	1.79			
Service des finances, de l'économie et des sports	41	340	45	45	1'011	1'396	0.73			
Service des infrastructures et de l'environnement	52	433	298	298	1'128	1'859	0.98			
<b>Total général</b>	<b>519</b>	<b>4'355</b>	<b>1'583</b>	<b>1'583</b>	<b>8'933</b>	<b>14'871</b>	<b>7.80</b>			

Pour une année complète à 100%	
Nombre d'heures annuelles standard au taux (SECO)	2'191.50
./ Vacances exprimées en heures, au taux d'activité	- 210.00
./ Jours fériés exprimés en heures, au taux d'activité	- 75.60
<b>Heures travaillées annuelles ./ Vac. ./ Fériés au taux</b>	<b>1'905.90</b>

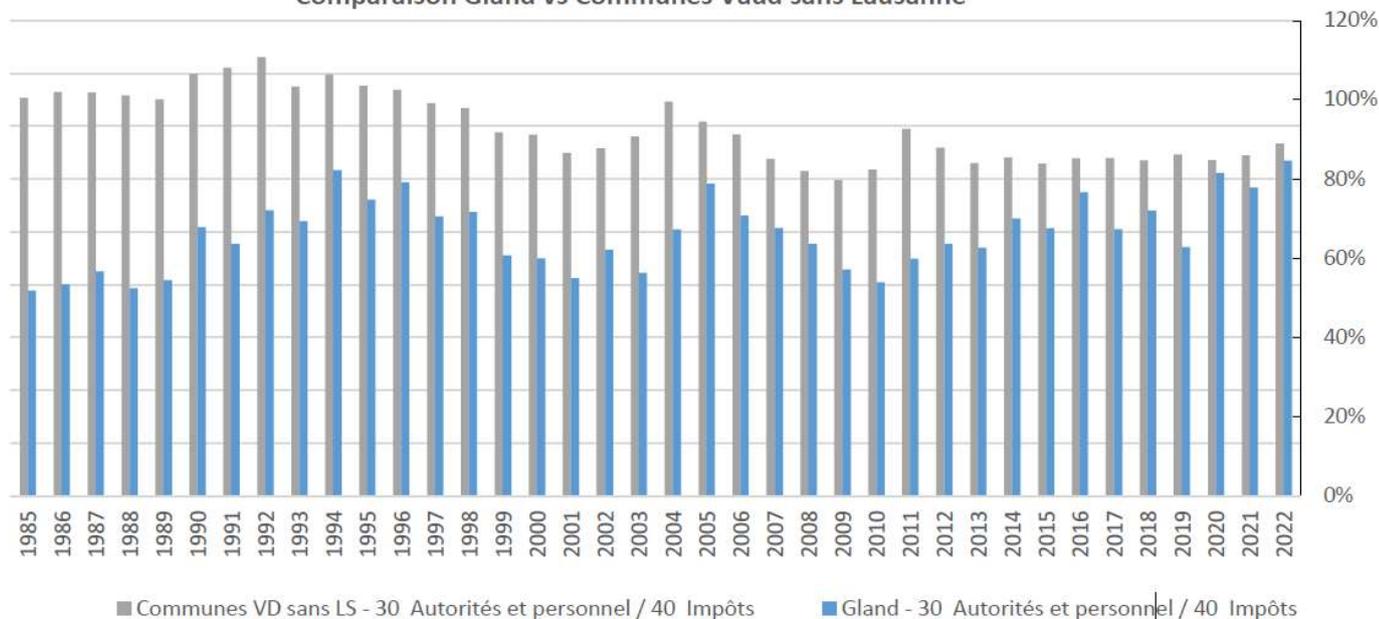
Le solde communiqué en cours correspond à l'équivalent de 7.8 ETP (vacances non prises + heures supplémentaires). Les contributeurs principaux sont les services de la culture et des affaires sociales, le SBU (service des bâtiments et urbanisme), puis le Secrétariat municipal. Les heures supplémentaires seules représentent 0.83 ETP et les balances « débit/crédit » 4.7 ETP.

La COFIN a également constaté que le budget 2024 fait ressortir une baisse de la valeur moyenne de rémunération par nouvel ETP qui passe de CHF 77'663.- en 2023 à CHF 62'985.- par poste. Cet écart s'explique « (...) par le profil des postes créés. En 2023, trois fonctions dites spécifiques (architecte, technicien génie civil, collaborateur spécialisé transports publics) ont un impact important sur la masse salariale globale. En 2024, deux profils spécifiques ont prévu de diminuer leur taux de travail (-0.6 ETP), ce qui impacte également le coût par ETP en comparaison. ».

Globalement et individuellement, les demandes d'augmentation de temps de travail, ainsi que les nouveaux postes prévus - cf. page 13 du préavis - paraissent justifiées au regard de l'augmentation sensible des tâches et du travail de l'administration depuis quelques années. Cependant, la COFIN s'est interrogée sur l'élévation constante de la masse salariale depuis 2015, laquelle est passée d'environ 17.5% à 32% des recettes fiscales. Rapportées à la population, les charges salariales progressent nettement plus que proportionnellement à l'accroissement du nombre d'habitants. La Municipalité justifie cette évolution par la complexification de certaines tâches, le besoin accru de compétences spécifiques (juriste, community manager...) et par l'accroissement du nombre de tâches normées et imposées par le canton. Par ailleurs, le programme politique de législature voulu par notre exécutif nécessite certains types de profils présentant des compétences particulières. « Non seulement la population augmente, mais ses demandes à l'égard de la Ville de Gland se

diversifiant ; on peut mentionner par exemple les besoins accrus en termes d'accueil de l'enfance ou parascolaire, l'encouragement souhaité aux mesures de transition énergétique, l'amélioration du cadre de vie dans la Ville (végétalisation, aménagement de circulations pour la mobilité douce, etc.). A ces facteurs internes à la Commune s'ajoutent des facteurs externes, généraux ; on peut mentionner dans ce sens un cadre légal et réglementaire en constante évolution et de plus en plus exigeant pour les administrations, qui ont un impact direct sur la conduite de projets de plus en plus complexes. Cette complexification a une conséquence directe sur l'évolution des charges du personnel puisqu'elle exige la création de postes spécialisés et la recherche de profils experts souvent plus coûteux. »

**Charges des Autorités et personnel (30) en % du total des recettes fiscales  
Comparaison Gland vs Communes Vaud sans Lausanne**



Ainsi que le montre le graphique ci-dessus fourni par le SFINES, la charge des autorités et du personnel à Gland en % des recettes fiscales, a certes connu un effet de rattrapage ces trente dernières années, mais reste inférieur à la moyenne des communes vaudoises, ex-Lausanne, dont la situation particulière ne saurait valablement être comparée à la nôtre.

### A.2. Biens, services, marchandises

Bien que dépendantes de situations conjoncturelles, climatiques ou d'évènements géopolitiques sur lesquels la commune n'a pas de prise, ces charges sont inférieures à l'année dernière concernant les achats d'eau, d'énergie et de combustible. Malgré un marché tendu, certaines baisses de consommation sont constatées grâce à des mesures d'économie d'énergie et à l'augmentation de l'autoconsommation (panneaux photovoltaïques, pose de LED etc.). A contrario, les prix des matières restent orientés à la hausse, avec pour conséquence un coût d'entretien plus élevé des objets mobiliers et des installations techniques. Globalement, les achats de biens, services et marchandises, moins charges subies sur l'énergie, augmentent de CHF +39'500.- / +0.44% en comparaison au budget 2023.

Côté informatique, la COFIN a également posé la question des moyens alloués à la cyber sécurité. Ce sujet est sensible car il est délicat d'en faire publiquement état sans éveiller l'intérêt de hackers mal intentionnés. Sans entrer dans plus de détails, des projets de sécurisation matérielle et logicielle sont constamment menés et l'augmentation du taux d'activité de 0.2 ETP demandée par l'Office informatique répond « (...) *à la pérennisation et l'extension du périmètre des actions liées à la sécurité informatique de l'Administration.* ». Par ailleurs, l'Office nous a fourni la liste de ses 18 prestataires externes et fournisseurs actuels.

### A.3. Amortissements

Les différents postes d'amortissements n'ont pas soulevé de question particulière. La commission a cependant demandé des explications pourquoi les amortissements de CHF 4'846'450 du patrimoine administratif étaient en baisse alors qu'il y a davantage de patrimoine ?

« (...) les amortissements du patrimoine administratif sont globalement inférieurs au budget 2023 de CHF - 83'250.-. Cela peut s'expliquer, en partie, par certains projets pour lesquels un amortissement était prévu mais qui sont restés en stand-by ou qui ont avancé moins rapidement que prévu (Ndr. Collège des Perrerets) lors de l'élaboration du budget 2023 (- CHF 413'781.-). Ces diminutions d'amortissements sont partiellement compensées par de nouveaux amortissements pour des projets terminés en 2023 (+ CHF 255'844.-) ou des avancements plus rapides qu'escomptés (+ CHF 97'357.-). ».

#### A.4. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux financements des fonds de réserve sont en forte augmentation (+CHF 911'750.- / +106.22%). Ces mouvements sont détaillés en page 24 du préavis avec les attributions et les prélèvements aux différents fonds. Ces mouvements sont essentiellement mécaniques (surplus de revenus → attribution au fonds / surplus de charge → prélèvement du fonds). Notons cependant que le fonds de réserve « *Epuration* » est déficitaire depuis des années car la taxe sur micropolluants n'y est pas répercutée. A contrario, les fonds « *Egouts* » et « *Eau* » sont fortement bénéficiaires, essentiellement grâce à d'importantes taxes de raccordements prévues en 2024, dont celles attendues pour les parcelles de Swissquote et du chemin des Pommiers.

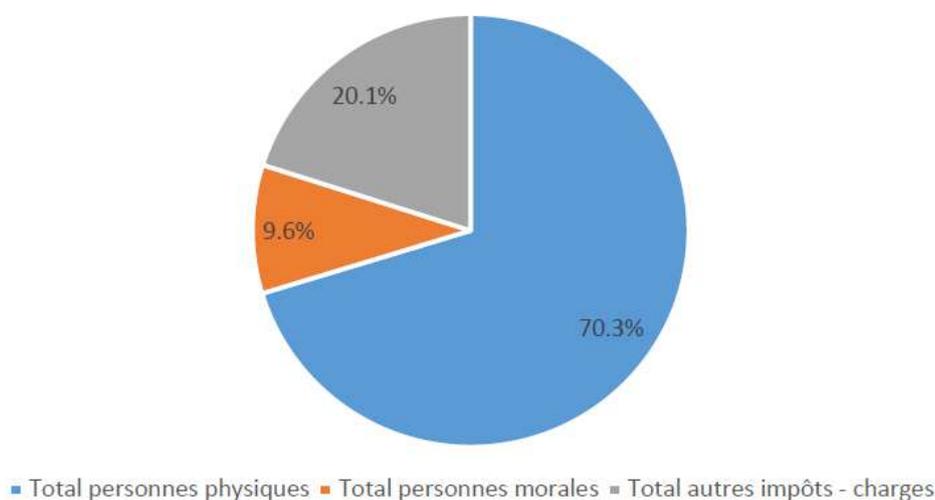
### B. Revenus par nature

Le total des revenus épurés budgétés augmente de +4.68% à CHF 78'182'100.- par rapport au budget 2023. Ils sont détaillés en page 27 du préavis. Les deux principaux postes de produits augmentent de +4.48% pour les impôts et de +7.69% pour les taxes. A eux deux, ces deux postes constituent plus de 78% des recettes communales.

#### B.1. Contribution aux recettes fiscales

Nous nous sommes également penchés sur quelques éléments structurels de nos recettes fiscales. Le tableau ci-dessous montre la répartition des produits fiscaux dans notre commune.

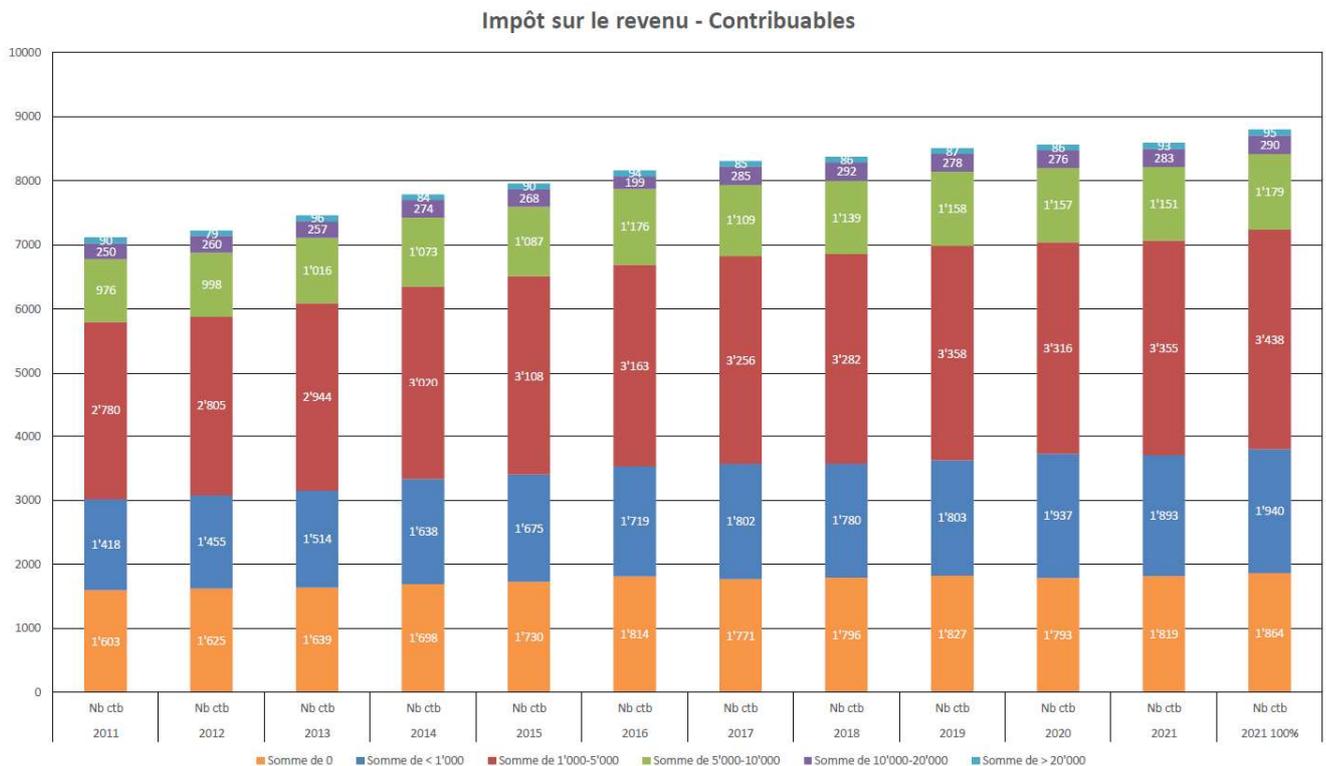
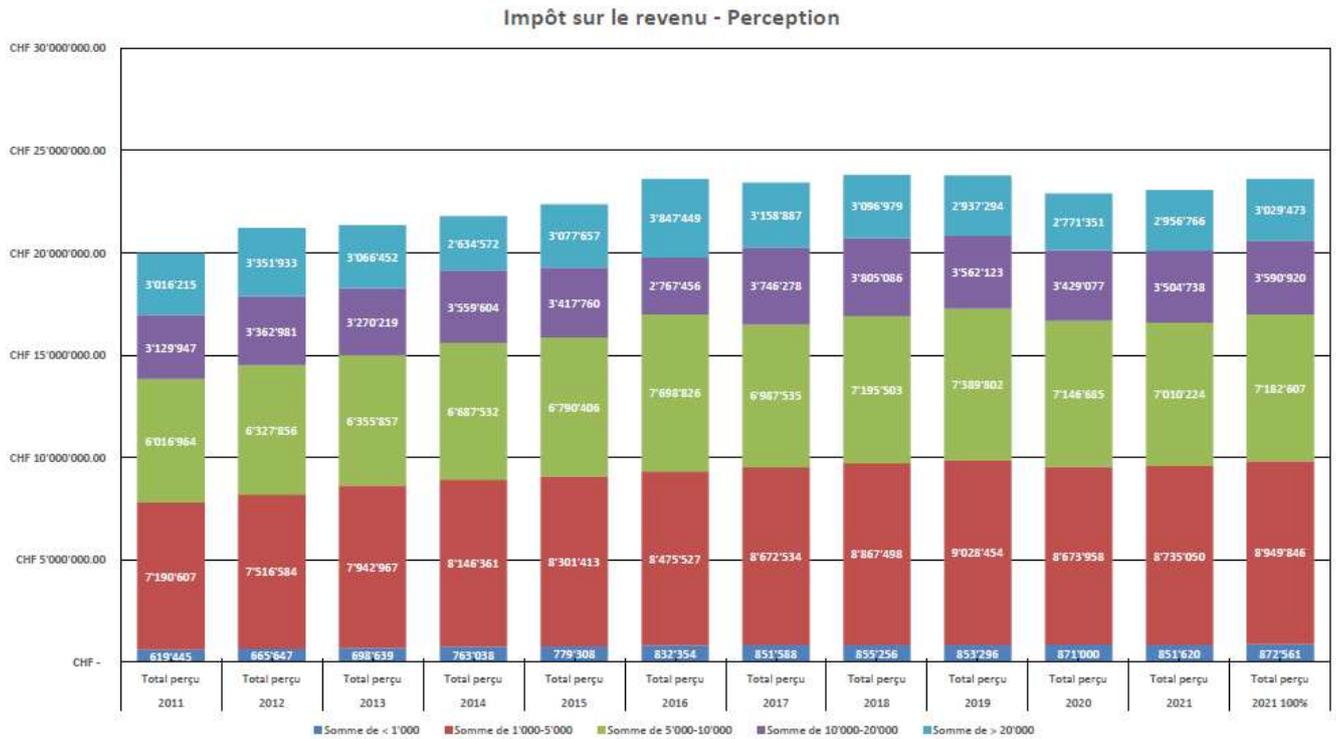
Moyenne 2013 à 2022 en %



Malgré un important contribuable sis sur notre commune (Swissquote), la répartition des revenus fiscaux reste attribuée à plus de 90% aux ménages privés et aux autres impôts (foncier etc..). Ainsi, le risque lié à l'évolution de notre contribuable principal semble relativement limité. Il serait cependant souhaitable que la part globale des revenus fiscaux issus de notre tissu économique gagne encore en importance.

Il nous a également paru intéressant de demander l'évolution sur 10 ans de la structure des revenus fiscaux en termes de seuils de perception et de contribution des contribuables (voir graphiques page suivante).

## Evolution de la structure des contribuables de 2011 à 2021



A ce jour, les taxations définitives 2021 ont été traitées à 97.6% et les statistiques correspondent à l'avant-dernière colonne. La dernière colonne « Total perçu 2021 100% » est une projection à 100% de l'avant-dernière colonne. Ce graphique fait ressortir que le contribuable glandois « type » (> 40% des ménages), paie par année entre CHF 1'000.- et CHF 5'000.- d'impôts communaux. Relevons qu'un contribuable sur cinq en est totalement exempté, ce qui paraît beaucoup dans l'absolu.

Les autres postes des revenus par nature n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers, à l'exception de l'importante augmentation des taxes de raccordement et d'utilisation (+ CHF 832'250.-), laquelle s'explique par le développement des parcelles Swissquote et du chemin des Pommiers.

### Autre question générale

Au niveau comptable, la commission a voulu comprendre la différence sur le total des comptes (CHF 80'300'850.- en page 38 du préavis) par rapport au même résultat en page 76 du préavis selon les normes MCH2 (CHF 71'647'050.-).

« *La péréquation directe est présentée en net en MCH2, alors que selon le PCV (plan actuel), le montant indique la dotation à la péréquation et le retour du fonds péréquatif (couche population) de manière brute, cela représente une diminution de charges et de revenus de CHF 8'878'050.-.*

*Deuxièmement, il y a une imputation interne du secteur de la bibliothèque publique au secteur relatif à la bibliothèque scolaire qui n'existe pas en PCV (distinction exigée en MCH2) qui réduit cet écart de CHF 224'250.-. Ces deux éléments permettent d'expliquer l'écart entre le PCV et MCH2 de CHF 8'653'800.-. ».*

-----

## Analyses des dicastères dans le détail :

### 1- Administration générale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2020.

Administration générale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	8 703 448	740 384	-7 963 064
Comptes 2021	8 940 975	738 861	-8 202 114
Comptes 2022	9 769 824	863 166	-8 906 659
Budget 2023	10 830 350	1 047 200	-9 783 150
Budget 2024	11 661 950	992 450	-10 669 500
Budget - évolution 2023-24	7,68%	-5,23%	9,06%

Les totaux de charges et de revenus de ce dicastère présentent une augmentation de CHF 831'600.- (+7.68%) au niveau des charges et une diminution de CHF 54'750.- (-5.23%) au niveau des revenus par rapport au budget 2023, il en résulte une augmentation du déficit de CHF 886'350.- (+9.06%) concernant l'Administration générale.

Les charges de la classe de comptes des Autorités (classe 10), de l'Administration (classe 11), des Affaires culturelles (classe 15), des Transports publics (classe 18) ainsi que de l'Informatique (classe 19) augmentent. Tandis que les charges du Personnel (classe 13), du Tourisme (classe 16) et des Sports (classe 17) diminuent. Au niveau des revenus, on peut remarquer la forte diminution du poste 180.4359.10 CFF Vente de cartes journalières qui est due à un changement de système de la part des CFF qui ne mettra plus à disposition des avantages sous cette forme pour les Communes, mais qui proposera des cartes journalières dégriffées pour 2024.

#### **110.3050.00 Assurance accidents & maladie - CHF 1'450.- par rapport au budget 2023**

Cette baisse est due au changement d'assureur, lequel peut offrir un taux de cotisation plus bas pour tout le personnel des services administratifs. En revanche le personnel des services techniques reste assuré auprès de l'assureur précédent. Concernant la sinistralité, on peut constater une baisse en 2023 et concernant l'absentéisme, il y a également une diminution globale des absences pour cause de maladie et d'accidents.

#### **111.3011.30 Traitements apprentis - CHF 16'300.- par rapport au budget 2023**

En raison d'une réforme touchant les apprentis de commerce, la Commune a décidé de n'engager qu'un seul apprenti puisque ceux-ci doivent effectuer des tournus dans différents services au cours de leur formation. Afin

qu'ils soient correctement encadrés, l'Administration n'engage dorénavant qu'un seul apprenti par année scolaire.

**130.3099.00 Charges du personnel (cadeaux, repas) + CHF 28'400.- par rapport au budget 2023**

Cette variation est due à une réaffectation des comptes en lien avec le nouveau plan comptable MCH2. Pour comparer ce montant, il convient d'additionner les comptes 101.3099.00, 110.3170.00, 111.3170.00 et le compte 130.3099.00 qui concernent tous les manifestations et réceptions, le total de ces quatre comptes qui varient dans des proportions diverses est inférieur de CHF 1'650.- par rapport au budget 2023.

**151.3011.00 Traitements (Théâtre) + CHF 58'350.- par rapport au budget 2023**

Le théâtre n'a pas retrouvé une fréquentation comparable à la dernière saison sans covid (saison 2018-19), mais le nombre d'heures de travail des techniciens est en augmentation, tout comme le nombre de jours de location. Ceci explique l'engagement d'un technicien, poste qui semble faire tout son sens plutôt que de faire appel à des auxiliaires, pour absorber le temps de travail nécessaire à une prise en charge de qualité de tous les aspects techniques.

**152.3663.00 Aides individ. à la formation artistique nouvelle ligne (+ CHF 20'000.-)**

Cette ligne concerne un projet qui devrait débuter en septembre 2024 et faire l'objet d'un règlement municipal. L'idée est de soutenir la formation artistique des jeunes glandois à l'image de ce qui se pratique dans la musique, mais dans un cadre plus large et pas uniquement avec les écoles de musique. Cette aide forfaitaire ne serait accordée qu'une seule fois par enfant et par année.

**190.3151.00 Contrats de maintenance + CHF 73'600 par rapport au budget 2023**

Ces nouveaux contrats concernent principalement la GED (Gestion électronique des documents) et l'augmentation du nombre de serveurs virtuels. Il y a également plus d'utilisateurs et donc une augmentation mécanique des coûts de maintenance qui en découlent.

**2- Finances**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2020.

*Pour les finances :*

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	17 274 858	55 717 994	38 443 136
Comptes 2021	17 625 619	60 850 497	43 224 878
Comptes 2022	17 548 870	59 057 676	41 508 806
Budget 2023	19 070 950	60 431 750	41 360 800
Budget 2024	18 721 450	62 788 650	44 067 200
Budget - évolution 2023-24	-1,83%	3,90%	6,54%

Les charges de ce dicastère sont projetées à CHF 18'721'450.- (en diminution de 1.83%) et les revenus à hauteur de CHF 62'788'650.- (en augmentation de 3.9%), soit un résultat bénéficiaire de CHF 44'067'200.-, en augmentation de 6.54% par rapport au budget de l'année précédente.

Les prévisions pour 2024 sont rassurantes avec une bonne maîtrise des coûts et des attentes pour les recettes fiscales prudentes et raisonnables, comme les années précédentes. On peut remarquer qu'une charge nette légèrement moins importante est attendue en ce qui concerne la péréquation. La charge d'intérêts des emprunts croît de manière significative, à cause de l'augmentation des taux et il faut s'attendre à d'autres hausses tant que l'inflation reste importante.

Concernant les recettes fiscales, en expansion tant au niveau de l'impôt perçu sur les personnes physiques que morales, l'hypothèse d'une augmentation du nombre d'habitants qui soutient les revenus attendus est tout à

fait réaliste (+ CHF 615'000 pour l'impôt sur le revenu et + CHF 285'000 pour l'impôt sur la fortune). Les excellents résultats de certaines entreprises, en pleine phase de croissance, laissent aussi entendre que les rentrées d'impôts concernant les personnes morales peuvent être attendus en légère augmentation (+ CHF 305'000 pour l'impôt sur le bénéfice et +CHF 10'000.- pour l'impôt sur le capital).

Pour le détail des impôts :

Impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2020</b>	749 866	46 230 253	45 480 387
<b>Comptes 2021</b>	786 744	50 934 902	50 148 158
<b>Comptes 2022</b>	617 989	48 925 135	48 307 145
<b>Budget 2023</b>	947 750	50 260 500	49 312 750
<b>Budget 2024</b>	827 000	52 053 250	51 226 250
<i>Budget - évolution 2023-24</i>	<i>-12,74%</i>	<i>3,57%</i>	<i>3,88%</i>

La valeur du point d'impôt se situe à CHF 732'857.-, en augmentation de CHF 31'681.-, soit + 4.5% par rapport au budget 2023. Il se monte à CHF 52.35 par habitant, en valeur estimée pour 2024, soit bien au-dessus de la moyenne cantonale de CHF 47.91 (+ CHF 4.44, soit + 9.3%). Cependant, la valeur du point d'impôt par habitant ne saurait diverger davantage de la moyenne cantonale sans aggraver les effets de la péréquation, même si la réforme à venir devrait avoir un effet moins négatif sur les comptes de la Ville dans les prochaines années.

### 3- Bâtiments et urbanisme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2020.

Bâtiments et Urbanisme	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2020</b>	5 942 414	4 880 887	-1 061 527
<b>Comptes 2021</b>	3 289 618	2 084 064	-1 205 554
<b>Comptes 2022</b>	6 175 583	4 725 415	-1 450 168
<b>Budget 2023</b>	3 820 800	2 351 550	-1 469 250
<b>Budget 2024</b>	3 847 900	2 364 850	-1 483 050
<i>Evolution 2023-24</i>	<i>0,71%</i>	<i>0,57%</i>	<i>0,94%</i>

Les totaux des charges et des revenus de ce dicastère présentent les variations suivantes entre les budgets 2023 et 2024 :

- augmentation des charges de CHF 27'100.- (+0.71%) ;
- augmentation des revenus de CHF 13'300.- (+0.57%).

Ces variations sont globalement de faible amplitude et ne dénotent pas d'évolutions majeures dans les différents comptes du Service des bâtiments et de l'urbanisme.

#### Evolution des charges

La répartition de l'augmentation des charges de CHF 27'100.- (+0.71%) des différents secteurs « Administration », « Bâtiments » et « Urbanisme » est explicitée dans le tableau suivant :

Secteur		Rubrique	Variation CHF	Variation %
Administration		30	+53'450.-	+4.14%
Bâtiments		35	+13'350.-	+0.57%
dont	<i>Bâtiments patrimoine administratif</i>	350	-38'000.-	-1.83%
	<i>Bâtiments patrimoine financier</i>	352-8	+51'850.-	+19.77%
Urbanisme		36	-39'700.-	-20.73%
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>+27'100.-</b>	<b>+0.71%</b>

L'augmentation des charges du **secteur 30 « Administration »** de CHF 53'450.- (+4.14%) s'explique principalement par l'augmentation de CHF 48'200.- (+ 5.04%) du compte 300.3011.00 – Traitements. A noter dans ce cadre que le poste supplémentaire pour un architecte/conducteur de travaux accordé dans le cadre du budget 2023 n'a pu être pourvu qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Pour ce qui est du **secteur 35 « Bâtiments »**, ses charges augmentent faiblement de CHF 13'350.- (+0.57%). Cette augmentation est à mettre en relation avec la hausse du taux d'activité de 30% d'un concierge. Renseignements pris auprès de la Municipalité, ces heures de conciergerie supplémentaires seront consacrées principalement à la nouvelle église catholique, entre autres pour le « *changement plus fréquent de l'eau bénite afin d'éviter la prolifération de bactéries* ». A noter une baisse des charges liées aux bâtiments du patrimoine administratif de CHF 38'000.- (-1.83%), dont une baisse de CHF 26'950.- (-15.17%) en lien avec les achats d'électricité et une baisse de CHF 29'000.- (-3.56%) pour l'entretien des bâtiments.

Les charges liées aux bâtiments du patrimoine financier augmentent quant à elles de CHF 51'850.- (+ 19.77%). Cette hausse provient principalement de l'augmentation des charges des bâtiments « *Av. Mont-Blanc 27-29* » (+17'200.- / +26.48%) et « *La Combaz A5.4* » (+25'950.- / +47.53%).

Concernant plus spécifiquement les bâtiments du patrimoine financier, leurs charges totales ascendent à CHF 314'150.- alors que les revenus qui y sont liés se montent à CHF 1'091'900.-, soit un revenu net de charges de ces immeubles de CHF 777'750.-, en baisse de CHF 116'350 par rapport au budget 2023 (-13.01%).

A propos de l'entretien des bâtiments en général, le préavis relatif au budget mentionne en page 15 : « *Dans le cadre de l'élaboration du budget, des économies ont été recherchées, mais ceci peut entraîner des reports de projets et des retards dans l'entretien des bâtiments, par exemple* ». La COFIN a interrogé la Municipalité à ce propos. Cette dernière s'est déterminée comme suit :

*« Il est fait référence ici à une coupe globale du budget d'entretien des bâtiments par rapport à la demande initiale du service et non de l'abandon ou du report de projets spécifiques. »*

*« Pour l'élaboration du budget 2024, il n'a pas été nécessaire de reporter des projets importants ou des travaux d'entretien courant dans nos bâtiments. C'est seulement si deux installations techniques devaient connaître des défaillances importantes simultanément au cours de l'année 2024 qu'il serait peut-être nécessaire de prioriser les réparations afin de pouvoir respecter le budget accordé par le Conseil communal. »*

Les charges du **secteur 36 « Urbanisme »** diminuent globalement de CHF 39'700.- (-20.73%), baisse principalement due à la diminution de CHF 26'000.- (-44.07%) du compte 360.3185.00 – Honoraires ingénieurs et architectes et de CHF 13'700.- (-14.57%) du compte 360.3185.00 – Honoraires urbaniste.

## Evolution des revenus

La répartition de l'augmentation globale des revenus de CHF 13'300.- (+0.57%)- des différents secteurs « *Administration* », « *Bâtiments* » et « *Urbanisme* » est explicitée dans le tableau suivant :

Secteur		Rubrique	Variation	Variation %
Administration		30	+1'700.-	+52.31%
Bâtiments		35	-53'100.-	-2.37%
Dont	<i>Bâtiments patrimoine administratif</i>	350	+11'400.-	+1.06%
	<i>Bâtiments patrimoine financier</i>	352-8	-64'500.-	-5.58%
Urbanisme		36	+64'700.-	+57.54%
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>+13'300.-</b>	<b>+0.57%</b>

Le **secteur 35 « Bâtiments »** voit ses revenus diminuer de CHF 53'100.- (-2.37%). Cette baisse est due à la baisse des revenus des bâtiments du patrimoine financier de CHF 64'500.- (-5.58%) et plus particulièrement des revenus liés aux anciens bâtiments du WWF qui diminuent de CHF 67'600.- (-20.35%). Selon les informations reçues de la Municipalité, cette baisse s'explique principalement du fait qu'aucun loyer ne sera perçu de la part de l'OSEO en 2024, le bail avec cette association ayant été résilié pour le 31 août 2023, d'où une perte de revenus de CHF 55'000.- au budget 2024.

Les revenus du **secteur 36 « Urbanisme »** augmentent quant à eux de CHF 64'700.- (+57.54%), hausse intégralement due à l'augmentation des revenus du compte 360.4313.00 – Permis de construire, d'habiter. Cette hausse est à mettre en lien avec les « *travaux extraordinaires* » mentionnés aux pages 4 et 33 du préavis relatif au budget 2024. Renseignements pris auprès de la Municipalité, « *il s'agit principalement de la parcelle de Swissquote ainsi qu'une parcelle au chemin des Pommiers* ».

#### Plan des investissements

Bien que le Plan des investissements ne soit soumis qu'à titre informatif et sans vote au Conseil communal, la COFIN souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur le futur investissement : « *Demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'assainissement énergétique du bâtiment MB27 de la parcelle n°563 (WWF)* » qui figure pour un montant de CHF 20'000'000.- en degré de priorité 3 pour l'année 2025. Pour rappel, ce bâtiment a été acquis par la commune suite au préavis 74/2020 pour un montant de CHF 17'044'000.-. Ledit préavis mentionnait en page 3 : « *Les frais liés à l'analyse énergétique du bâtiment (CECB+) qui s'élèvent à CHF 1'072'872.-, de même que les travaux de rénovation qui sont estimés à environ CHF 3'000'000.- (en fonction du type d'activités actuellement retenus) ont été pris en compte dans les négociations* ». Au vu de ce qui précède, la COFIN ne peut que s'étonner du montant de CHF 20'000'000.- qui serait consacré à la rénovation et à l'assainissement du bâtiment, alors que ce dernier avait été acquis pour CHF 17'044'000.-, y compris la parcelle.

A ce sujet, la COFIN en fin du présent rapport, émet un vœu enjoignant la Municipalité à être particulièrement attentive à la justification de cet investissement et à examiner des alternatives.

#### 4- Infrastructures et environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2020.

Infrastructures / environnement	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2020</b>	8 320 688	5 278 155	-3 042 533
<b>Comptes 2021</b>	7 418 373	4 515 159	-2 903 214
<b>Comptes 2022</b>	7 525 673	4 332 612	-3 193 061
<b>Budget 2023</b>	8 821 350	5 113 150	-3 708 200
<b>Budget 2024</b>	10 068 800	6 069 000	-3 999 800
<i>Budget - évolution 2023-24</i>	<i>14,14%</i>	<i>18,69%</i>	<i>7,86%</i>

Le budget 2024, comparé à 2023, fait ressortir une augmentation des charges de 14.14% ainsi qu'une hausse des revenus de 18.69%. L'augmentation des charges est essentiellement due aux dépenses liées au personnel.

Pour répondre aux besoins du nouveau plan climat adopté par la Ville de Gland, un nouveau poste de gestionnaire de la nature à 100%, ainsi qu'un poste d'employé des espaces verts sont proposés dans le cadre de ce préavis.

Les revenus augmentent fortement grâce aux recettes provenant des taxes de raccordement au réseau d'eau et d'égouts, notamment à cause de travaux extraordinaires qui débiteront l'année prochaine. Il s'agit principalement de la parcelle de Swissquote, ainsi que d'une parcelle au chemin des Pommiers.

#### **451.3011.10 Traitements des auxiliaires**

CHF 10'350.- mentionnés pour le budget 2024 – zéro pour le budget et les comptes précédents. –

Le compte 451.3011.10 a été créé pour le budget 2024 et représente les heures de nettoyage (auxiliaires) du bâtiment de la déchèterie. Pour le budget et les comptes précédents, le montant de CHF 10'350.- a été comptabilisé dans le compte 350.3011.10.

#### **451.3080.00 Personnel intérimaire CHF + 10'000.- par rapport au budget 2023**

En 2023, le montant de CHF 10'000.- était destiné à un soutien externe, apporté par Adecco, durant les périodes de vacances et lors d'absences pour maladie des employés de la déchèterie. Pour le budget 2024, dans le but d'avoir un soutien externe garanti, un montant de CHF 20'000.- est considéré nécessaire.

#### **451.3156.00 Entretien d'équipements et de matériel spécialisé CHF + 8'200 par rap. au budget 2023**

Une augmentation d'environ CHF 5'000.- est estimée nécessaire pour le renouvellement des réceptacles du mur à tri et l'amélioration de la gestion des déchets spéciaux.

La somme de CHF 3'000.- provient du compte 451.3141.00 « entretien de la déchèterie », géré par le Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU).

La nouvelle déchèterie est maintenant considérée comme un bâtiment communal. Du point de vue budgétaire, ce fait modifie la responsabilité des comptes.

#### **451.4271.00 Loyer Ressourcerie**

Après le départ de l'association Projet, ce local est resté vide, avec une perte de revenus pour 2022 et 2023. Pour remédier à cette situation, en juin 2023, un appel à candidatures a été lancé, avec l'objectif de créer un lieu vivant et ouvert à la population, en lien avec l'économie circulaire.

Un seul candidat externe a répondu à cet appel. Il s'agit de l'entreprise Recyclage Market (recyclage-market.ch). Une candidature interne a également été reçue de la part du Service de la Jeunesse, afin de compléter la mission d'insertion socioprofessionnelle d'Activ'Action.

Le bail initial sera conclu pour une durée de 2 ans, renouvelable. Le montant du loyer à percevoir n'est pas défini à l'avance. Il fera partie intégrante du business plan qui devra être annexé au dossier de candidature. Pour marquer son soutien et pour accompagner le démarrage des activités durables, la Ville de Gland pourra proposer des loyers préférentiels.

## **5- Instruction publique et cultes**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2020.

<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>	<b>ECART</b>
<b>Comptes 2020</b>	5 593 503	604 086	-4 989 417
<b>Comptes 2021</b>	5 476 963	454 418	-5 022 545
<b>Comptes 2022</b>	6 292 772	586 913	-5 705 859
<b>Budget 2023</b>	7 348 300	642 100	-6 706 200
<b>Budget 2024</b>	7 452 650	576 500	-6 876 150
<i>Budget - évolution 2023-24</i>	<i>1,42%</i>	<i>-10,22%</i>	<i>2,53%</i>

Les prévisions des charges pour 2024 sont en augmentation de CHF 104'350.- par rapport au budget 2023, contrairement aux revenus estimés à la baisse de CHF 65'600.-.

**513.3011.10 Traitements des concierges auxiliaires + CHF 37'200.-**

Cette augmentation correspond au nettoyage journalier du 2<sup>ème</sup> étage du bloc F des Perrerets après les repas servis aux enfants par le Relax'Resto, ce depuis la rentrée scolaire 2023/2024.

**513.3163.00 Location Portakabins Mauverney CHF 48'000.-**

La location des Portakabins, prévue pour deux ans dans le préavis 54/2019, avait débuté le 1<sup>er</sup> août 2021. Pour pallier au manque de classes, la durée de la location devrait se poursuivre jusqu'à la mise en fonction des nouvelles classes prévues dans le projet d'agrandissement du collège de Mauverney.

**513.3329.00 Autres amortissements du patrimoine administratif CHF 41'900.-**

Il s'agit du préavis n° 12/2021, relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement du collège des Perrerets en Wi-Fi professionnel et en affichages numériques frontaux.

**530.4512.00 Part. Canton frais liés scolarisation des enfants requérants - CHF 50'200.-**

Le montant estimé pour 2024 a été fortement diminué car le subside cantonal est octroyé à la commune où se trouve la classe d'accueil et non pas à la commune de résidence des élèves. Cette information n'était pas connue lors de l'élaboration du budget 2023.

## 6- Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2020.

Police	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2020</b>	4 091 195	681 926	- 3 409 269
<b>Comptes 2021</b>	4 035 586	693 398	- 3 342 188
<b>Comptes 2022</b>	4 166 079	695 655	- 3 470 424
<b>Budget 2023</b>	4 570 050	658 250	- 3 911 800
<b>Budget 2024</b>	4 708 850	635 550	- 4 073 300
<i>Budget - évolution 2023-24</i>	<i>3,04%</i>	<i>-3,45%</i>	<i>4,13%</i>

Le budget 2024 pour ce dicastère ne montre que de très faibles fluctuations. La COFIN a cependant demandé des précisions sur les comptes suivants :

**611.3143.00 Sécurité routière - signalisation, marquages, panneaux affiches**

L'augmentation des frais est-elle induite par les nombreux travaux en cours ou il y a-t-il d'autres raisons ?

*L'augmentation du budget de CHF 15'000.- par rapport à l'année dernière est induite par la réponse au postulat Grandjean relatif à l'itinéraire des écoliers (CHF 5'000.-) ainsi que de la signalisation en lien avec des projets partiellement financés par SuisseEnergie (prix de la ville innovante) : CHF 10'000.-. Le reste du budget est identique à l'année précédente.*

## 613.3189.00 Prévention et surveillance – prestation mandataires externes

De quels mandataires externes parle-t-on ? Quels sont leurs mandats ?

*Les mandats sont les services de rondes de surveillance du Service d'intervention rapide SA (SIR) en ville et la convention avec les CFF pour les caméras de surveillance de la gare. L'augmentation de CHF 4'300.- est prévue pour la surveillance du SIR.*

## 615.3185.10 Sécurité publique – Honoraires, conseils et études

*Les frais d'inspection des chantiers ont augmenté de CHF 6'000.-, soit de CHF 44'000.- à 50'000.-. Par ailleurs, CHF 10'000.- ont été prévus pour la validation de plans. Ceci porte le total à CHF 60'000.-. Cet ajustement est estimé nécessaire, basée sur l'expérience de la première année de mise en place en 2023.*

## 615.3011.00 Traitements

Le SPOP fait une demande pour l'engagement d'un nouveau collaborateur ASP équivalent à 1 ETP. Combien de postes sont planifiés au sein du groupe des agents de sécurité publique et combien de postes sont actuellement occupés ?

*La composition du Groupe de Sécurité publique se compose en 2023 de :*

- 1 cheffe de groupe
- 3 ASP (dont 1 en formation à Savatan du 4 septembre au 6 novembre 2023)
- 1 collaborateur pour la police du commerce
- 1 collaboratrice administrative, notamment en charge de la Commission de police

*Tous les postes sont occupés sauf celui du Chef qui le sera dès le 1er février 2024 (poste vacant depuis 31 août 2023 mais recrutement clôturé). Un nouveau poste ASP est planifié pour 2024. Les ressources du groupe de sécurité publique sont toujours sous-dimensionnées en comparaison d'autres villes délégatrices : par exemple Payerne compte 7 ASP pour 10'800 habitants (ratio 1'543 hab./1 ASP), Rolle 6 ASP pour 10'000 habitants (ratio 1'666 hab./1 ASP) et Gland - dans la projection 2024 - 5 ASP pour 14'200 habitants (ratio 2'840 hab./1 ASP). Conséquence, le nombre restreint d'ASP ajouté à la reprise majorée des heures du week-end limite sérieusement les possibilités d'intervention de notre personnel sécuritaire lors des manifestations.*

## 7- Sécurité Sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2020.

Sécurité sociale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	18 698 977,00	1 540 201,00	17 158 776,00
Comptes 2021	19 187 435,71	3 332 952,03	15 854 483,68
Comptes 2022	18 869 319,26	2 173 377,66	-16 695 941,60
Budget 2023	20 432 000,00	1 001 550,00	19 430 450,00
Budget 2024	20 236 200,00	1 018 300,00	19 217 900,00
Budget - évolution 2023-24	-0,96%	1,67%	-1,09%

Les totaux de charges et de revenus de ce dicastère sont stables. Les charges diminuent alors que les revenus augmentent. La baisse de charges concerne la petite enfance, et surtout la prévoyance sociale - CHF -1'321'900.-

qui s'explique par la diminution du montant de la cohésion sociale versée au canton. Ceci compense la hausse des autres postes.

En comparant le budget 2024 avec les comptes 2022, on se rend compte que celui-ci est largement suffisant pour faire face aux dépenses et que les revenus dépassent les prévisions budgétaires de plus de 1 mio de francs. En effet, en 2022 la moitié des revenus provenait de la cohésion sociale. Les autres revenus proviennent du Centre Aéré, Jeunesse (Relax Resto), Pause dej'. Le budget 2024 prévoit des augmentations pour tous ces postes, en particulier la participation des parents aux repas à la suite de l'augmentation du prix des repas en 2023.

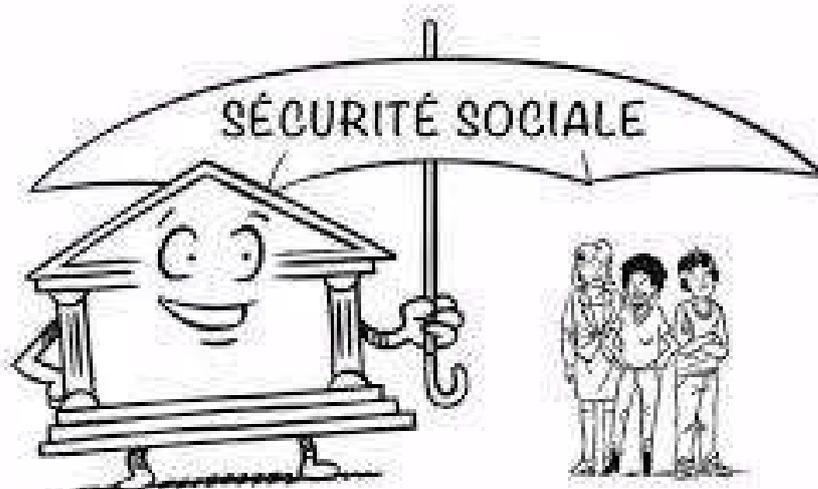
La COFIN s'est intéressée à quelques comptes en particulier. Ainsi le compte 715.3653.10 Subventions du Centre de loisirs des jeunes a attiré notre attention car il y a eu une augmentation substantielle des subsides depuis 2021. (+ CHF 140'000.-). Interrogée sur cette question la municipalité a justifié celle-ci avec les éléments suivants :

- Augmentation de la population de Gland
- Augmentation des besoins des jeunes en conséquence
- Décentralisation du champ d'intervention et non plus d'un local seul
- Nouveaux locaux dans de nouveaux quartiers
- Revalorisation des salaires afin de fidéliser les collaborateurs.

LA COFIN a également demandé le nombre de jeunes qui fréquentent le CRL. Malheureusement la réponse a été de citer le nombre de passages (2286). Or il aurait été plus intéressant de connaître le nombre de jeunes et ainsi obtenir un ratio de fréquentation. Il est à espérer qu'avec les investissements conséquents de ces dernières années et la décentralisation des lieux de rencontres, le nombre de passages augmente sensiblement. La COFIN suivra l'évolution de la situation.

Les comptes 716.3011.00 Aide sociale communale et 730.3011.00 Santé publique voient le montant des traitements augmenter sans corrélation directe avec les nouveaux postes demandés. Cependant, les réponses de la Municipalité expliquent ces montants par une répartition de traitement du Délégué aux affaires sociales à raison d'un 30% au compte 716.3011.00 et de 70% au compte 730.30.11.00.

A la suite de l'examen minutieux des comptes concernant la Sécurité sociale et ayant obtenu des réponses satisfaisantes à ses questions, la COFIN conclut que les comptes de ce groupe sont équilibrés et correspondent aux attentes de la COFIN.



## 8. Services Industriels

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2020.

Services Industriels	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	3 142 775	3 178 130	35 355
Comptes 2021	3 011 375	3 071 430	60 055
Comptes 2022	3 442 513	3 556 789	114 276
Budget 2023	3 317 950	3 440 500	122 550
Budget 2024	3 603 050	3 736 800	133 750
Budget - évolution 2023-24	8,59%	8,61%	9,14%

À la lecture du budget nous remarquons que ce chapitre fait preuve d'une grande constance. En effet une grande partie des rubriques font l'objet d'un équilibre obligatoire entre les charges et les revenus, comme le 81, 822 et 823.

Nous relevons néanmoins les éléments suivants :

### **815.3185.20 Honoraires géomètre, ingénieurs et cadastre. + CHF 45'000.-**

La relative augmentation est due à la nécessité d'une part de réaliser un diagnostic complet de la Station du montant afin d'établir un plan d'entretien et d'autre part de faire un suivi hydrogéologique de la source afin d'essayer d'éviter un tarissement estival de la source.

### **815.3901.10 Imputations internes – Traitements et charges sociales. + CHF 55'000.-**

Cette ligne permet de refacturer aux Communes de l'entente une partie des frais de personnel réalisé au sein de notre administration. Personnel non dédié à l'entente Eaudici.

### **821.3143.20 Éclairage de Noël. CHF 25'000.-**

Le montant de cette ligne ne couvre que les achats d'électricité relatifs aux éclairages. Le renouvellement de ceux-ci se fera par voie de préavis, probablement dans l'année à venir.

### **22.3185.00 Honoraires « Cité de l'énergie ». CHF 6'000.-**

Nous nous sommes interrogés de la pertinence de cette ligne au vu de l'obtention du label. Il se trouve qu'un suivi des actions est nécessaire pour être en adéquation avec le catalogue, et que cette ligne permet de rémunérer notre conseillère Cité de l'Énergie qui nous soutient dans ce suivi.

Pour finir, à la suite de l'augmentation des comptes de subventions *Efficacité énergétique et développement durable* lors de l'établissement des demandes de budget complémentaires, les lignes ont été révisées à 46% de l'estimation des recettes engendrées par les taxes.

Les enveloppes complétées pour 2023 vont suffire pour couvrir toutes les demandes d'ici la fin de l'année. Les montants, en léger retrait pour 2024, feront l'objet de toute notre attention lors des demandes de budget complémentaires au mois de juin prochain.

## Vœux

Dans la section 12.5 Plan des Investissements, la COFIN relève deux lignes qui l'ont particulièrement frappée :

- Priorité 2 – Année 2024 - Demande de crédit d'investissement de CHF 40'000'000.- pour la surélévation et l'assainissement des bâtiments scolaires de Mauverney (salle de gymnastique, surélévation blocs A et B) ;
- Priorité 3 – Année 2025 – Demande de crédit d'investissement de CHF 20'000'000.- pour les travaux de rénovation et l'assainissement énergétique du bâtiment MB27 de la parcelle n°563 (ex-WWF) – voir [commentaire en page 14](#) du présent rapport.

Nous engageons la Municipalité à être particulièrement attentive à la justification de ces investissements et à examiner toutes les possibles alternatives.

## Conclusions

Trois éléments principaux marquent le budget 2024 :

1. Continuation de la pression haussière du prix des matières et de l'énergie déjà constatée en 2023.
2. Les besoins croissants de l'administration en forces vives de travail nécessitant un programme ambitieux d'engagement de nouveaux collaborateurs et d'aménagement du temps d'activité du personnel en place (+7.5 ETP). Cette expansion nécessaire des ressources humaines, a un coût financier qui pèsera sur les prochains exercices, auquel il convient d'ajouter l'indexation automatique et obligatoire des salaires au renchérissement du coût de la vie.
3. Le poids accru de la charge de la dette en raison de taux d'intérêts plus élevés qui continueront de peser sur les finances communales.

Dans l'ensemble, la COFIN est satisfaite de la teneur du budget 2024 et espère que l'introduction prochaine du Guichet virtuel de la Commune, ainsi que la mise en production d'Admin 2.0., permettront d'améliorer encore la qualité des prestations, tout en soulageant le personnel administratif de certaines tâches chronophages.

Ainsi et fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 52 relatif au budget pour l'exercice 2024 et de prendre les décisions suivantes :

- adopter le projet de budget de l'exercice 2024 de la Ville de Gland, selon le plan comptable vaudois actuel et selon le nouveau format MCH2, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de dépenses de CHF 2'118'750.- ;
- accepter la marge d'autofinancement positive budgétée de CHF 3'820'400.-.

## Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 <sup>er</sup> membre	Alain Bringolf Rapporteur	Ahimara Buffat Membre
Jérôme Frachebourg Membre	Angelita Galvez Membre	Iulica Gorgoni Membre
Evan Lock Membre	Rasul Mawjee Membre	Nicolas Pellet Membre